

Image not found or type unknown



## **mise a disposition des fonds**

Par **titou2104**, le **23/05/2010** à **14:20**

Bonjour, lorsqu'un crédit immobilier est accordé, les fonds sont versés sur le compte bancaire de l'emprunteur. Mais est-il obligatoire que l'argent soit versé au notaire, ou peut-on soi même émettre un chèque au vendeur sans l'intervention de la banque ou du notaire?

Merci pour votre aide

Martine